

SEANCE du 27 mars 2018

Compte administratif 2017

Monsieur POINSIGNON, 1^{er} adjoint, donne lecture de ce compte qui, représentant rigoureusement la réalité des engagements pris par le Conseil Municipal, est approuvé à l'unanimité, hors la présence de Monsieur BOULANGER, Maire.

Compte de gestion 2017

La procédure se déroule conformément à l'article L 2541-13 du Code Général des Collectivités territoriales.

Les conseillers, après examen des différents chapitres et articles du compte de gestion 2017 de la commune, établi par le Receveur Municipal, constatent à l'unanimité, que celui-ci est rigoureusement régulier et conforme au budget 2017 et qu'il n'appelle aucune réserve ni observation de leur part.

Affectation du résultat

Le Conseil Municipal, après avoir entendu, le compte administratif de l'exercice 2017, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017

Décide d'affecter le résultat de la manière suivante

REPORT EN FONCTIONNEMENT R 002	1 653 032.54 €
--------------------------------	----------------

Taux des taxes communales

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir pour 2018 le taux des taxes communales, égal à ce qu'il était en 2017 à savoir :

Taxe d'habitation : 7.68 % - Foncier bâti : 8.74 % - Foncier non bâti : 26.02 %

Budget primitif

Le conseil adopte à l'unanimité, le budget primitif qui s'équilibre à :

- 2 032 589.60 € en dépenses et recettes de fonctionnement.
- 2 157 038.60 € en dépenses et recettes d'investissement.

Subventions aux associations

Le conseil municipal décide de verser des subventions aux associations suivantes :

Les Aînés de Malroy	Les restos du cœur
A.S.M. Football	1 Rose 1 Espoir
La Maria Polite	Amicale des donateurs de sang
Malroy Athlétique Club	Téléthon
Les Félines de Malroy	